

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 janvier 2016

L'an deux mil seize et le 14 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc Gibert, Maire.

Membres présents : Julien Aubonnet, Jérôme Boucoiran, Bernard Bourdon, Patrick Chabert, Bernadette Diniakos-Rouvier, Madeleine Fourniol, Marceau Fricon, Marc Gibert, Michaël Micucci, Nicole Raymond, Sébastien Rouquette, Jean Verdalle

Membres représentés : André Vincent – procuration à Bernard Bourdon, Joffrey Vedrines – procuration à Nicole Raymond

Le maire déclare la séance ouverte à 20h13. Jean Verdalle assure le secrétariat de séance.

Point 1 : Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 27 novembre.

Aucun commentaire. :

Adopté à l'unanimité

Point 2 : Autorisation donnée au maire à signer le marché de la voirie interne avec l'entreprise Colas.

Le maire rappelle la procédure suivie ; Julien Aubonnet indique que les travaux ne devraient pas débiter avant avril afin de permettre à Nîmes métropole d'effectuer au préalable des travaux sur les canalisations des eaux usées.

Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Autorisation donnée au maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre de la Braune avec l'entreprise BRL

Le maire rappelle la procédure suivie.

Adopté à l'unanimité.

Point 4 : Autorisation donnée au maire à signer la convention d'assistance de maîtrise d'œuvre des travaux de la Braune avec le SMAGE

Le maire souligne que cette assistance sera gratuite.

Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Approbation et autorisation donnée au maire de signer la convention avec l'agglomération pour l'organisation des traditions régionales.

Le maire indique que cette convention reprend les manifestations antérieures.

Adopté à l'unanimité.

Point 6 : Décision de la commune à se déclarer maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Braune et autorisation donnée au maire pour déposer le dossier aux fins d'obtenir l'autorisation préfectorale du projet

L'autorisation demandée permet au maire d'ouvrir très rapidement le dossier auprès des instances réglementaires.

Adopté à l'unanimité

Point 7 : Acquisition d'un véhicule (camion) pour les services techniques avec reprise de l'ancien et mise à jour du patrimoine.

Adopté à l'unanimité

Point 8 : Subvention aux restaurants du cœur

Le maire propose d'allouer 100 euros sur l'exercice 2016.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Information sur le suivi des travaux de la voirie du village : recrutement d'un ingénieur chargé du contrôle et du suivi des travaux

Travaux « station d'épuration ». Le maire a fait part à Nîmes métropole de son mécontentement ; les travaux devraient être terminés fin mars.

Information de la population sur les travaux de voirie. : un document explicatif sera distribué à l'ensemble des habitants, suivi en mars d'une réunion publique.

SIVU des Meyrannes : Pas d'avancement du dossier..

Commission Nîmes métropole d'Evaluation des Transferts de Compétences, (1ère réunion 12/01)

Affaires juridiques : Pas d'avancement des dossiers.

Accidents : Saisie du Conseil général pour sécuriser la départementale 225, et voie piéton vélos de La glacière au village.

Signalétique « champ de tirs » : un panneau signalétique sera posé.

L'ordre du jour étant achevé, le maire lève la séance à 21h35.

Le maire
Marc GIBERT

Le secrétaire de séance
Jean VERDALLE